

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2017-029**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 04 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept le quatre du mois d'avril à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de BOUSSAIS sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

**23 présents + 3 pouvoirs :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Jacques METREAU, Jacky PRINCAY, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY,
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin: Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVÉAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière: Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD,

**3 pouvoirs :**

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky METAY
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Maryse CHARRIER, Claire SAINCOURT

**Jean-Pierre CESBRON a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Jeudi 30 mars 2017

**COMPTABILITE FINANCES FISCALITE  
DISSOLUTION DU BUDGET « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »**

La compétence « Assainissement non Collectif » a été déléguée aux services du SMEG (Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il convient donc de supprimer le budget annexe « SPANC » du budget principal, non soumis à TVA et de transférer l'actif de ce budget vers le budget principal à compter de la date de ce conseil communautaire.

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le code général des impôts
- Compte-tenu des dispositions des instructions comptables M4-M49 et M14
- Vu l'avis favorable du SPIC Assainissement Collectif en date du 20 mars 2017
- Considérant le caractère facultatif de mise en place de budget annexe

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Décide de supprimer ce budget annexe du budget principal non soumis à TVA
- ✓ Décide de transférer l'actif de ce budget annexe vers le budget principal
- ✓ Dit que les dépenses et recettes de ce budget seront intégrées au budget principal de la CCAVT à compter du 04 avril 2017
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

AR-Préfecture

079-200041416-20170404-D2017029-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2017

Publication le : 12-04-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOLILLET  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades BP 60002  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48